



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

POLICE MUNICIPALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

Solliès-Pont, le 22 JUIL. 2013

ARRÊTE

portant autorisation d'occupation du domaine public pour un vide grenier

N° Départ : 462/2012/57/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles R. 26-1, R. 27, R. 36, R. 44 et R. 227 du Code de la route,
- Vu** la demande des commerçants,

Considérant que le vide grenier va occuper le domaine public, il convient de leur réserver l'espace nécessaire pour le bon déroulement de la manifestation,

arrête

- Article 1 :** Le domaine public sera occupé le samedi 27 juillet 2013 de 18 heures à 23 heures 30 à l'occasion du vide-greniers nocturne organisé par l'association des commerçants.
- Article 2 :** L'espace concerné est la place du Général de Gaulle.
- Article 3 :** La police municipale sera chargée de la sécurité du cortège.

Article 4 :

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 5 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

